

CHAPITRE VII : Facture avec Réductions et Majorations dans l'entreprise commerciale

I. Les réductions sur ventes

1- Les types de réductions

De point de vue comptable, on distingue entre deux types de réductions qui sont : les réductions **commerciales** et la réduction **financière**.

➤ **Les réductions commerciales** qui peuvent être consenties sur le prix de la marchandise. On distingue :

- **La remise** : réduction accordée habituellement pour une opération donnée, en fonction de l'importance de la vente ou de la qualité du client.
- **Le rabais** : il est accordé lorsque le produit présente un **défaut de qualité** ou **non conformité** à la commande du client ou pour prendre en compte **un retard de livraison**.
- **La ristourne** : Réductions accordées à un client sur le chiffre d'affaire réalisé au cours d'une période déterminée (généralement l'année).

➤ **La réduction financière : escompte de règlement**: accordé lorsque les clients payent au comptant ou avant terme leurs factures, ils obtiennent des fournisseurs une réduction de prix appelée

2- Le calcul des réductions

Lorsque plusieurs réductions interviennent sur une même facture, le calcul s'effectue en cascade, ce qui signifie que la première réduction se calcule sur le montant brut et la deuxième sur le net obtenu, ainsi de suite. A préciser qu'il faut commencer par toutes les réductions commerciales ensuite la réduction financière.

Exemple N° 1 : vente de M/ses à 100.000 DA, accordé 5% remise, 3% rabais, 2% ristourne et 1% d'escompte

Montant brut	100 000	
- Remise 5%	5 000	(100 000 X 0,05)
1 ^{er} net commercial	95 000	
- Rabais 3%	2 850	(95 000 X 0,03)
2 ^{ème} net commercial	92 150	
- Ristourne 2%	1 843	(92 150 X 0,02)
3 ^{ème} net commercial	90 307	
- Escompte 1%	903,07	(90 307 X 0,01)
Net à payer	89 403,93	

3- Enregistrement de la facture « de doit »

- ✓ La facture « **de doit** » est le document commercial à la **base de l'enregistrement comptable** qui constate ce que le client doit au fournisseur.
- ✓ La facture est **délivrée par le vendeur** sur la demande de l'acheteur en deux (**02**) originaux au minimum, un pour chaque partie.
- ✓ La présentation de la facture est normalisée dans son contenu et prévoit des mentions obligatoires.

Exemple N° 2 :

Le 02-02-12 La société Media Z (Import-export) a vendu des marchandises au client Thalys pour un montant de 450 000 DA (HT), avec une remise de 5% et un escompte de 1%. Facture n°A103 payable par chèque bancaire. Coût d'achat des marchandises vendues 300 000 DA.

La facture est représentée comme suit :

Société Media Z Import-export Alger	Facture n°:A103 Etablissement Thalys H-Dey Alger le 02-02-2012
Réf	Désignation
A19	Ecrans plats hp 19 pouces
M09	Onduleur Max Power
24	Cartouches compatibles EPSON
D34	DVD
	Total
	- Remise 5%
	Net commercial
	- Escompte 1%
	Net à payer
	Règlement par chèque bancaire

Chez l'acheteur (client Thalys)				Chez le vendeur (fournisseur : Media Z)			
380	Achat stocké de M/ses	427 500	600	Achat de M/ses vendues	300 000		
512	Banque CC	423 225	30	Stock de M/ses			
768	Autres produits financier	4 275		Bon de sortie N°			300 000
	facture N°, chèque bancaire N°						
30	// Stock de M/ses	427 500	512 668	// Banque CC	423 225		
380	Achat stocké de M/ses	427 500	700	Autres charges financières	4 275		
	bon d'entrée N°			Vente de M/ses			
				facture N°, bon de caisse N°			427 500

Remarque :

- Les réductions commerciales accordées sur la facture de vente (facture de base ou de doit) ne sont pas comptabilisées
- Le dernier net commercial est utilisé pour le compte de vente, d'achat et M/ses ou M/F

- Quand les frais de transport sont à la charge du client de compte d'achat et le M/ses ou M/F sont enregistrés avec dernier net commercial + les frais de transport
- Les net à payer est utilisé pour le ou les comptes de règlement.
- L'escompte est toujours comptabilisé (facture de base ou facture d'avoir) c'est une charge pour le vendeur (cpt 668 autre charges financières) et un produit pour l'acheteur (cpt 768 autres produits financiers)

4- Enregistrement de la facture d'avoir :

La facture d'avoir est un document établi par le fournisseur et envoyé à son client. Il notifie à l'acheteur la réduction du prix qu'il lui accorde. Elle est également établit pour constater les retours de marchandises aux fournisseurs.

Lorsque les réductions commerciales sont accordées après l'établissement de la facture de vente (doit), elles doivent être comptabilisé : réduction de charge pour l'acheteur (crédit du cpt 609 R.R.R obtenu sur achat) et réduction de produit pour le vendeur (débit du cpt 709 R.R.R accordés).

Exemple N° 3

Le 09/07/2010 comptabiliser la facture d'avoir N° AV 05 comportant un rabais de 1 000 DA, une ristourne de 2 500 DA et un escompte de 1 500 DA

$$\Sigma \text{ Des réductions commerciales} = 1\,000 + 2\,500 = 3\,500$$

$$\Sigma \text{ Des réductions} 3\,500 + 1\,500 = 5\,000$$

Chez l'acheteur (client Thalys)				Chez le vendeur (fournisseur : Media Z)			
4013		F/rs de stocks	5 000	668		Autres charges	1 500
	768	Autres produits financiers	1 500	709		financières R.R.R accordés	3 500
	609	R.R.R obtenu sur achat	3 500	411		Clients	5 000
		facture N° AV 05				facture N° AV 05	

Lorsque le client a bénéficié de réductions au moment de l'établissement de la facture de doit et qu'il retourne une partie de la M/ses ou M/F, le vendeur tiendra compte des pourcentages des réductions lorsqu'il établira la facture d'avoir.

Le net d'avoir est utilisé pour enregistrer le mode de règlement du retour,

Le dernier net commercial intervient dans l'enregistrement du retour de vente et d'achat

L'escompte est une réduction de produit pour l'acheteur (débit du cpt 768 autres produits financiers) et réduction de charge pour le vendeur (crédit du cpt 668 autres charges financières)

Exemple N° 4

Retour de 40 800 DA de M/ses correspondant à l'opération de l'exemple N°2 (le remboursement du client se fait en espèces BC N° 98), facture d'avoir N°V201.

Montant brut	40 800	taux de marge	$450\ 000 - 300\ 000 / 300\ 000 = 0,5$
- 5% de remise	2 040	coût d'achat	$= 40\ 800 / 1,5 = 27\ 200 \text{ DA}$
<hr/>			
Net commercial	38 760		
<hr/>			
- 1% d'escompte	387,6		
<hr/>			
Net d'avoir	38 372,4		

Chez l'acheteur (client)			Chez le vendeur (fournisseur)		
53	Caisse	38 372,4	30	Stock de M/ses	27 200
768	Autres produits financier	387,6	600	Achat de M/ses vendues	27 200
380	Achat stocké de M/ses facture d'avoir N°V201, B C N°98	38 760		bon d'entrée N°	
	//			//	
380	Achat stocké de M/ses	38 760	700	Vente de M/ses	38 760
30	Stock de M/ses Bon de sortie N°	38 760	53	Caisse	38 372,4
			668	Autres charges financières	387,6
				facture d'avoir N°V201, B C N°98	

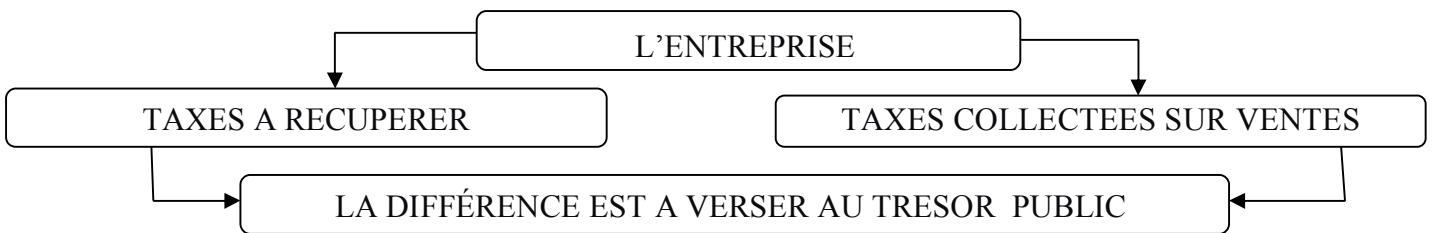
II. LA TVA

1- Principe

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est une taxe générale de **consommation** qui s'applique aux opérations revêtant un caractère industriel, commercial ou artisanal.

La TVA est un impôt **indirect** qui n'a aucune incidence sur l'exploitation et le résultat de l'entreprise. L'entreprise joue le rôle de collecteur d'impôt pour le compte de l'Etat. Elle reverse au trésor public la TVA qu'elle

reçoit de ses clients, **déduction faite** de la TVA payée à ses fournisseurs. C'est le **consommateur final** qui supporte effectivement la TVA.



2- Mécanismes de fonctionnement et divers taux :

A chaque transaction, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est calculée sur le prix du bien ou du service au taux qui lui est propre, est exigible, déduction faite de la TVA qui a grevé le coût des divers éléments constitutifs du prix.

TVA à payer =	TVA sur ventes	-	TVA sur achat
à l'Etat	inclus dans le prix facturé		inclus dans le prix facturé par
(au percepteur)	au clients		le fournisseur

Les divers taux de TVA

- **Taux normale : 17 %**
- **Taux réduit : 7 %** : il concerne les biens et services qui représentent un intérêt particulier sur le plan économique, social ou culturel.

Remarque :

Si rien n'est précisé, prendre le taux normale (17%).

3- Les principaux comptes relatifs à la TVA

La TVA n'étant pas une charge pour l'entreprise, elle est enregistrée dans des comptes de tiers. Par ailleurs une distinction doit être faite entre la TVA payée lors de **l'achat d'immobilisations**, et la TVA payée lors de **l'achat d'autres biens et services** (Ex : Les marchandises). On utilise donc les comptes suivants :

TVA sur achats (déductible)

C/44562 → TVA récupérable sur **immobilisations**
C/44566 → TVA récupérable sur achat de stocks et services

TVA sur ventes (collectées)

C/44571 → TVA collectée sur vente

TVA à payer

C/44551 → TVA à décaisser (à payer sur G50)

TVA à reporter

C/44568 → Crédit de TVA à reporter (Précompte)

4- Le décaissement de la TVA due à l'Etat

Dans le cas général, où la TVA due à l'Etat se calcule **mois par mois**, la taxe à décaisser au titre d'un mois doit être réglée au perceuteur dans les **20 premiers** jours du mois suivant.

Chaque règlement mensuel doit être accompagné de justifications portées sur un imprimé fiscal **série G N°50**. Les chiffres d'affaires et les revenus sont inscrits en dinars, le dernier chiffre **ramené au zéro**.

Donc la TVA à payer est toujours un nombre rond.

Exemple : 754 567 DA = 754 560

Remarque (Déclaration trimestrielle) :

Les redevables de la TVA peuvent déposer le relevé de leur chiffre d'affaires (G50) tous les trois mois à condition:

- 1- d'adresser une demande expresse dispensée de timbre, au chef d'inspection des impôts compétent,
- 2- que le montant moyen des taxes sur le chiffre d'affaires dont ils ont été constitués débiteurs au cours de l'année précédente ait été inférieur à un certain montant ex : 2.500DA par mois

Application

L'entreprise Nina a réalisé les opérations suivantes :

02/03/14 : achat de M/ses à crédit, bénéficiaire de 3% de remise, montant 40 000 DA, frais de transport sont de 1 500, TVA 17% ;

25/03/14 vente de 40 000 DA de M/ses avec une marge bénéficiaire de 30%, accordé, 1% d'escompte pour le paiement en espèce, transport assuré par les propres moyens de l'entreprise, montant 2 000 DA, taux normal de la TVA ;

02/04/14 règlement de la TVA du mois de mars en espèces

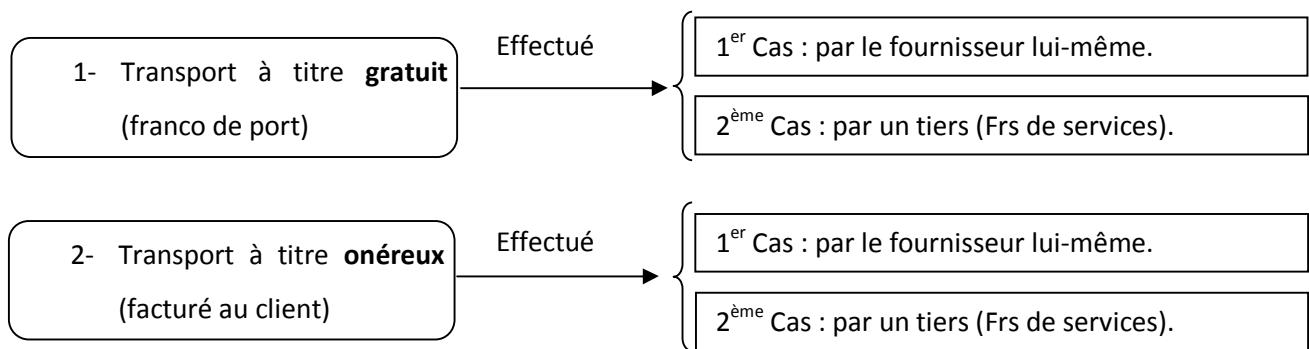
TAF : Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise Nina.

			02/03			Facture 02/03
380		Achat de M/ses stockées	38 800			Montant brut 40 000
3830		Frais accessoires sur achat de M/ses	1 500			-Remise 3% 1 200
44566		TVA récupérable sur achat de stocks et service	6 851			Net commercial 38 800
	4 013	F/rs de stocks				+ frais de transport 1 500
		Facture N°				Net hors taxe 40 300
		//				+ TVA 6 851
30		Stock de M/ses	40 300			TTC 47 151
	380	Achat de M/ses stockées				
	3830	Frais accessoires sur achat de M/ses	38 800			
		Bon d'entrée	1 500			
		25/03				
600	30	Achat de M/ses vendues	40 000			
		Stocks de M/ses	40 000			

		Bon de sortie N°			
53		//			
668		Caisse	62 571,6		Facture 25/03
		Autres charges financières	520		Montant brut 52 000
	700	Vente de M/ses		52 000	-escompte 1% 520
	708	Produits des			Net financier 51 480
	44571	activités annexes		2 000	+ frais de transport 2 000
		TVA collectées			Net HT 53 480
		sur vente		9 091,6	+ TVA 9091,6
		Facture N°, BC N°			TTC 62 571,6
		02/04			
44571	44566	TVA collectées sur vente	9 091,6	6 851	
		TVA récupérable			TVA à payer = TVA collectées
		sur achat de			- TVA récupérables
		stocks et service			= 9 091,6 – 6 851 = 2 240,6
	44551	TVA à décaisser		2 240,6	
		(à payer sur G50)			
		Déclaration du mois de mars			
		//			
44551	53	TVA à décaisser (à payer sur G50)	2 240	2 240	
		Caisse			
		Règlement de la TVA du mois de			
		mars BC N°			

III. Les frais de transport

L'enregistrement des frais de transport a été présenté lors du chapitre VI. Pour récapituler, les cas suivants sont retrouvés :



1- Le transport effectué à titre gratuit par le fournisseur :

Dans ce cas le client n'a aucune charge de transport à enregistrer ; pour ce qui est de fournisseur :

* **Le 1^{er} cas** : il effectue lui-même le transport (par ses propres moyens de transport) ; les frais de cette opération sont recouverts par l'ensemble des charges : salaires, carburants, entretien,...etc.

* **Le 2^{ème} cas** : il fait appel à un tiers (transporteur) pour effectuer le transport.

Les frais sont enregistrés au **débit** des comptes :

C/6241 Transport sur ventes

C/44566 TVA récupérable sur achat de stock et services.

Selon le moyen de paiement, on crédite un compte de tiers (C/4016) ou de trésorerie (C/53, C/411, etc.)

Remarque sur l'aspect **fiscale** :

Sauf cas particulier, les frais de transport sont soumis au même taux de TVA que la marchandise vendue.

2- Le transport effectué à titre onéreux par le fournisseur :

On trouve généralement deux cas

A- Le 1^{er} cas : le fournisseur effectue lui-même le transport : on parle de frais de transport facturés (ou forfaitaires).

Exemple : voici la facture de vente d'une marchandise n°A130, effectuée le 23-03-2012, dont le transport est assuré à titre onéreux par le fournisseur :

Marchandises	20 000 DA
<u>Transport facturé</u>	<u>800 DA</u>
TOTAL (HT).....	20 800 DA
<u>TVA 17 % (sur M/ses + port)....</u>	<u>3 536 DA</u>
TOTAL (TTC).....	24 336 DA

- L'enregistrement comptable chez le **fournisseur** :

		23-03-2012		
411	700 708 44571	Clients Ventes de marchandises Produits des activités annexes TVA collectée Facture n°A130:	24 336	20 000 800 3 536

- L'enregistrement comptable chez le **client** :

		23-03-2012		
3800 3830 44566	4013	Achats de marchandises Frais accessoire sur achat de M/ses TVA récupérable sur achat de stock et service Fournisseurs de stocks Facture n°A130:	20 000 800 3 536	24 336

B- Le 2^{ème} cas : le transport est effectué par un tiers (transporteur) :

On parle ici de frais de transport facturés qui ne sont pas supportés par le fournisseur (puisque facturés au client), ce dernier perd **le droit à la déductibilité** attachée à cette charge, soit 136 DA, le client devient donc le bénéficiaire de cette déductibilité (elle lui est transférée par le fournisseur) ; les écritures exactes sont :

- Chez le **fournisseur** :

		23-03-2012		
411	700 44571 6242 44566	Clients Ventes de marchandises TVA collectée Transport sur ventes TVA récupérable sur achat de stock et service Facture n°A130:	24 336	20 000 3 400 800 136

Remarque

Lors de paiement des frais de transport le fournisseur passe l'écriture suivante :

6241 44566	53	Transport sur ventes TVA récupérable sur achat de stocks et service Caisse Facture n° :	800 136	936
---------------	----	--	------------	-----

- L'enregistrement comptable chez le **client** :

		23-03-2012		
3800 3830 44566	4013	Achats de marchandises frais accessoires sur achat de M/ses TVA récupérable sur achat de stocks et service Fournisseurs de stocks Facture n°A130:	20 000 800 3 536	24 336

$$(3400 + 136 = 3 536)$$